

elle est juste d'un côté, elle est nécessairement injuste de l'autre, et par conséquent un crime. Et qui jamais pourrait donner une idée, même éloignée et restreinte, des malheurs qui naissent de la guerre, pour les familles, pour les nations, pour l'Eglise elle-même. Aussi, on comprend que le pape, refusant d'entrer dans le conflit, et de prononcer la parole que des imprudents lui demandent, plane en son âme de Pontife Souverain au-dessus des champs ensanglantés, au-dessus des nations en guerre, au-dessus des trônes eux-mêmes, et comme les anges à Bethléem dans la nuit de Noël, fasse entendre ces paroles de douceur et de charité : *Paix aux hommes de bonne volonté.*

“ ... Désireux de faire parler plus haut encore que
“ le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance et
“ de la charité qui, seules, ont la force divine d'unir les
“ hommes en un seul coeur et une seule âme, — Sa Sain-
“ teté Benoît XV invite, Il exhorte le clergé et le peu-
“ ple, à des oeuvres de mortification, pour expier les
“ péchés qui provoquent les justes châtements de Dieu :
“ et Il a décidé, en même temps, que, dans tout le monde
“ catholique, d'humbles prières seront adressées à Dieu
“ pour obtenir, de sa miséricorde, la paix tant dési-
“ rée. ” ²¹

Prions donc, nos très chers frères, et, à la demande instante du pape, faisons prier les petits enfants, de-

²¹ Décret, 10 janvier 1915.